Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF HELICOPTERES
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-HJCG Ecureuil AS 350 B3+
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PNE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04/09/20	La Jaline	les Clôts		1		1 cabane pour le PNE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 455 / 2020

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 01 / 09 / 2020

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND